



ARRETE N° 25 / 2026
Portant réglementation de la circulation
Au niveau de la rue de la Libération entre le 32 et le 42
en raison des travaux de renforcement du réseau BT

Le Maire de la Commune de ROHRBACH-LÈS-BITCHE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la Route, art. R 10 à R 11-1, R 44 et R225,

Vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la signalisation routière,

Considérant qu'en raison des travaux de renforcement du réseau BT, situés entre le 32 et le 42 de la rue de la Libération, en agglomération, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier par l'entreprise EST RESEAUX de PHALSBOURG (Moselle), de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories se fera sur chaussée rétrécie, au droit des travaux rue de La Libération, du lundi 01 juin 2026 à la fin des travaux.

Au droit des travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h et le dépassement sera interdit.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par l'entreprise EST RESEAUX de PHALSBOURG (Moselle) qui en assurera la fourniture, la pose et la maintenance.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rohrbach-Lès-Bitche et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise EST RESEAUX de PHALSBOURG (Moselle) et publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-Lès-Bitche.

Rohrbach-Lès-Bitche, le 21 mai 2026.

Le Maire,
Vincent SEITLINGER.





21 chemin des Dames - 57370 PHALSBOURG
Tél : 03.87.24.56.80 - Fax : 03.87.08.85.27
E-mail : info@est-reseaux.fr

E-MAIL

Phalsbourg, le 20 mai 2026

Expéditeur :	STEINMETZ Guillaume	Destinataire :	Commune de ROHRBACH LES BITCHE
Tél. :	06 46 6 29 09	A l'attention de :	M.le Maire
E-mail :	g.steinmetz@est-reseaux.fr	E-mail :	mairie@rohrbach.fr

Objet : Demande d'arrêté de circulation

Madame, Messieurs,

Considérant que les travaux de renforcement du réseau BT nécessitent la mise en place d'une circulation réglementée, j'ai l'honneur de vous demander un arrêté de circulation :

A partir du 01/06/2026 de et pour toute la durée des travaux

Du Cabinet de kinésithérapeute jusqu'au n°32 Rue de la Libération jusqu'au 42 rue de la Liberté

- la chaussée sera rétrécie
- le stationnement des véhicules interdits
- La circulation régulée par des feux

Merci d'avance,
Cordialement.

EST RESEAUX

21 Chemin des Dames
57370 PHALSBOURG
Tél : 03.87.24.56.80

